

Communiqué de presse du Conseil administratif

Aux représentant-e-s des médias

7 novembre 2024

Deux crédits proposés pour renforcer l'accessibilité des arrêts de bus et les doter d'une toiture végétalisée

Le Conseil administratif va proposer au Conseil municipal l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 14'782'600 francs et net de 10'295'100 francs, recettes déduites, destinés à la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite des quais d'arrêts de bus et à la mise en œuvre d'abribus à toiture végétalisée.

Accessibilité universelle

En 2020, la Ville de Genève a lancé une politique d'accessibilité universelle, en élaborant un programme de mesures visant à rendre ses prestations et ses services accessibles à tous les publics, notamment à celles et ceux manifestant des besoins particuliers.

Avec cette demande de crédit, le Ville applique la charte pour une ville universellement accessible, et répond aussi aux obligations légales de la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand).

Rehaussement de 150 quais de bus

Sur les 377 quais présents sur le territoire communal, 142 sont déjà rehaussés et 85 autres sont situés et intégrés dans le périmètre de projets en cours ou à venir. Il reste donc **150 quais** qui ne sont à ce jour pas encore rehaussés, ni inclus dans des projets connexes.

Une priorisation de la mise aux normes de ces 150 quais a été réalisée en collaboration avec les TPG ; ainsi, la planification des travaux tiendra compte de critères déterminants pour les personnes à mobilité réduite (PMR), comme la desserte des lieux d'importance (établissements de santé, services publics, P+R), le niveau de fréquentation (nombre de montées et de descentes) et les rôles de pôles d'échanges.

Abribus végétalisés

Ces travaux de rehaussement des quais représentent une opportunité pour équiper ou remplacer les abribus existants par de nouveaux abris à toiture végétalisée. En effet, sur les 150 quais concernés par la présente demande de crédit, 63 se situent dans des zones où la

canopée représente moins de 10% de couverture et sont particulièrement exposés au soleil et à la lumière. Ces 63 quais seront donc équipés en priorité d'abribus végétalisés.

La Ville de Genève a développé un prototype d'abribus à toiture végétalisée en 2021, installé à l'arrêt de bus « Museum ». En parallèle à la présente demande de crédit, la mise en œuvre d'une première série d'abribus végétalisés, financée par la PR 1452, est en cours. Cinq arrêts de bus sont concernés, situés rue de la Navigation, place De-Neuve, rue du Mont-Blanc, rue Lombard et rue des Glacis-de-Rive. Les travaux ont débuté en octobre et se termineront avant la fin de l'année.

La mise en place d'abribus végétalisés à plus large échelle, telle qu'inscrite dans la présente demande de crédit, s'inscrit dans le programme de législation visant la transition écologique pour répondre aux nombreux défis climatiques : lutte contre les îlots de chaleur, neutralité carbone, couverture arborée du territoire de 30%.

Contact : Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative, par l'intermédiaire de M. Marc Moulin, collaborateur personnel : 022 418 20 17 / 076 210 48 16 – marc.moulin@geneve.ch

Limitation de la mise à disposition du Palladium

Les résultats de mesures du bruit effectuées au Palladium mettent en évidence des nuisances importantes pour les habitant-e-s des immeubles alentours, récemment construits. Sur décision du canton, l'utilisation de la salle sera réduite jusqu'à nouvel avis.

La Ville de Genève est contrainte de réduire drastiquement l'utilisation de la salle du Palladium en raison des nuisances sonores causées lors d'événements sonorisés. En effet, le développement de l'écoquartier de la Jonction, qui a conduit à une densification importante des lieux, a rendu la situation difficile pour les habitant-e-s, en particulier après la livraison dès 2018 de deux immeubles donnant sur la salle, au chemin du 23-août et à la rue de la Coulouvrenière.

A la suite de diverses plaintes, des mesures ont été réalisées entre juillet et novembre 2023. Les résultats sont sans équivoque : malgré le renforcement des mesures organisationnelles, la salle du Palladium, d'une capacité de 1300 personnes, ne permet pas le respect, lors des soirées sonorisées, des normes en vigueur, avec des dépassements constatés conséquents. Le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) a ainsi décidé de réduire considérablement les possibilités d'exploitation du Palladium.

Le Conseil administratif (CA) est tout à fait sensible aux enjeux liés au bruit et à la nécessité de respecter la tranquillité du voisinage. Mais elle est également consciente des besoins en matière de salles, d'autant qu'il existe peu d'alternatives en termes de capacité au Palladium, qui est très sollicitée, notamment par les nombreuses associations actives à Genève.

Ainsi, un compromis a été proposé au SABRA, visant à permettre la location quotidienne des lieux, sauf le dimanche, pour des événements sonorisés se terminant à 21h, avec un niveau sonore fixé à 93 dB(A). Le SABRA a refusé cette proposition, imposant à la Ville d'autoriser un seul événement sonorisé par mois sans limite d'heure, avec un niveau sonore maximal de

93 dB(A), ainsi qu'une manifestation par an, avec deux soirées au maximum, d'un niveau sonore supérieur à 93 dB(A). La Ville de Genève s'étonne de cette fermeté, qui tranche avec une position plus conciliante s'agissant du trafic routier. Or, celui-ci compte parmi les nuisances sonores les plus citées par la population.

A noter qu'une étude diagnostique sera menée prochainement sur l'ensemble du bâtiment, afin de déterminer l'ampleur d'une future rénovation et mise aux normes.

Contact : Département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif, en contactant Anna Vaucher, collaboratrice personnelle, 078 760 97 97 – anna.vaucher@geneve.ch

Proposition de trois crédits pour la Voie verte au Quai des Vernets

Le Conseil administratif va proposer au Conseil municipal l'ouverture de trois crédits pour un montant total brut de 13'698'500 francs, soit de 11'699'900 francs nets recettes déduites ainsi qu'une délibération foncière, destinés aux travaux de la Voie verte sur le quai des Vernets, à la mise en séparatif du réseau secondaire du quai des Vernets et la construction d'un équipement public type Guinguette.

Le parcours de la voie verte d'agglomération (VVA), qui doit s'étendre de l'agglomération annemassienne au Pays de Gex, traverse le territoire de la Ville de Genève notamment en suivant la rive gauche de l'Arve. Sur ce tronçon, il a été décidé en 2021 que le quai des Vernets devait faire l'objet d'un traitement ad hoc afin d'assurer une cohérence entre ce segment de la voie verte et le développement du nouveau quartier en cours de construction sur le site de l'ancienne caserne.

Un nouveau parc linéaire urbain

Le périmètre du quai des Vernets relie les abords du pont des Acacias au pont Hans-Wilsdorf. Le projet propose un espace généreux, à l'écart de la circulation, qui permet la cohabitation entre piétonnes, piétons et cyclistes. Ce parc linéaire urbain offrira aux mobilités douces un espace de cheminement confortable, avec des lieux de pose et d'animations ludiques. Les cyclistes rapides seront orienté-e-s vers le quai Ernest-Ansermet et la rue François-Dussaud qui joueront le rôle d'axes forts pour les vélos, en complémentarité de ce tronçon de la Voie verte.

Avec la proximité de l'Arve, la réalisation de la Voie verte est aussi l'occasion d'accentuer et de valoriser le contraste ville/nature. Le développement de la ripisylve (végétation de bord d'eau) sera privilégié et renforcé afin d'accompagner progressivement la transformation du quai en promenade urbaine.

Une « Guinguette » pour le quartier

En complémentarité de l'axe fort vélo situé en rive droite de l'Arve, une « Guinguette » sera construite sur la placette du côté de la route des Acacias. En effet, dans ce nouveau secteur urbain très dense, les besoins en infrastructures publiques sont importants. Cette dernière sera gérée par le Service de la Jeunesse (SEJ) et permettra aux associations locales d'avoir un lieu de vie et d'animation pour le quartier.

Réseau d'assainissement public

En accompagnement du projet d'aménagement de surface, le réseau d'assainissement existant fera également l'objet de travaux. Un collecteur d'eaux claires avec un nouveau rejet des eaux dans l'Arve sera réalisé permettant, par ailleurs, la mise en séparatif du bassin versant.

Contact : Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative, par l'intermédiaire de M. Marc Moulin, collaborateur personnel : 022 418 20 17 / 076 210 48 16 – marc.moulin@geneve.ch

Le Conseil administratif apporte son soutien à Valence après les tragiques inondations de ces derniers jours

C'est avec une profonde tristesse que le Conseil administratif a pris connaissance des terribles inondations qui ont récemment frappé l'Espagne, causant des pertes humaines tragiques et de lourds dommages matériels. La région de Valence a particulièrement été touchée, avec plus de 200 victimes et de nombreux disparus. Le choc suscité par ces événements a largement dépassé les frontières espagnoles.

Le Conseil administratif tient à exprimer sa solidarité et son soutien sincère aux autorités valenciennes, ainsi qu'aux populations touchées par cette catastrophe. Face à une épreuve d'une telle gravité, le chemin vers la reconstruction sera long et nécessitera un travail d'envergure.

Pour cette raison, afin de soutenir les efforts de reconstruction et d'aide aux victimes et un retour le plus rapide possible à une certaine normalité, le Conseil administratif a décidé ce jour d'accorder un soutien exceptionnel de 25'000 francs à la Croix Rouge espagnole, prélevé sur le « Fonds municipal d'aide humanitaire pour les collectivités publiques victimes de catastrophes naturelles ou de conflits armés ».

Contact : Service des relations extérieures et de la communication (SREC)

M. Yannick Richter, chargé de l'information du Conseil administratif,
022 418 29 11 / 076 338 43 69 – yannick.richter@geneve.ch

Le Conseil administratif va proposer au Conseil municipal l'approbation du projet du plan directeur communal Genève 2040

En avril 2022, le Conseil municipal a accepté le crédit d'étude de 1'630'00 francs destinés à la révision du plan directeur communal de la Ville de Genève.

Menée par le Service d'urbanisme, la révision du plan directeur communal a intégré les objectifs fixés dans la Stratégie climat municipale adoptée en 2022, mais également la nouvelle prévision démographique pour 2040 ou encore des thèmes de planification

nouveaux, tels que le sans-abrisme, les équipements funéraires ou encore les locaux de l'administration municipale.

Dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet, les services municipaux, la commission de l'aménagement et de l'environnement et les services cantonaux ont été sollicités. Une large consultation citoyenne auprès des habitant-e-s et usager-ère-s a été également menée, avec comme point d'orgue, l'exposition Genève 2040 organisée durant le mois de mai 2024 au Forum Faubourg.

L'approbation du projet du plan directeur communal par le Conseil municipal est l'avant-dernière étape avant d'être soumis pour validation au Conseil d'Etat au premier trimestre 2025.

Contact : Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative, par l'intermédiaire de Mme Catherine Armand, collaboratrice personnelle : 022 418 20 32 / 079 203 23 75 –
catherine.armand@geneve.ch